



A.G.R.I.A.D.E

Association gestionnaire du restaurant inter administratif de l'État

17 Place de la République

28 019 CHARTRES CEDEX

N° SIRET : 450 902 036 00 018

Tel : 02.37.22.34.46

Mél : riachartres@orange.fr

Dossier suivi par : Mme DURAND

Chartres, le 30/01/2023

Procès-verbal du Conseil d'administration de l'AGRIADE

Du 20 janvier 2023

L'ordre du jour est le suivant :

- Élection du bureau de l'AGRIADE.
- Questions diverses

L'intendante ouvre la séance à 15 h 35.

Le conseil procède au vote du bureau de l'AGRIADE parmi ses membres.

Thierry ROSIER élu président, à l'unanimité

Thomas ANGIBAUD élu vice-président, à l'unanimité

Eric DUMONTET élu secrétaire, à l'unanimité

Emilie GARNIER trésorière ; à l'unanimité

Sylvie RAYNAUD-COULETTES trésorière adjointe, à l'unanimité

Questions diverses.

Les membres du conseil s'interrogent sur le fait que le dossier de restructuration ne soit pas transmis aux membres de la commission de la SRIAS

Thierry Tamé, Président de la SRIAS a informé Monsieur Barséghian, Directeur de la Préfecture, de sa venue au RIA le 14 février 2023 avec un nouveau bureau d'études.

Les membres du conseil sont surpris que le projet de restructuration du RIA, validé par le conseil d'administration du 28 octobre 2022 et en assemblée générale du 18 novembre 2022 soit en attente à la SRIAS.

Les membres réitèrent leur approbation du projet de la société Empreintes Culinaires et du bureau d'études AG REST, spécialisé dans la conception de restaurant.

Le premier projet établi par le bureau d'études RIED INGENIERIE n'avait pas abouti non plus.

Ils auraient souhaité légitimement que Thierry Tamé informe les membres de conseil de l'AGRIADE des modifications souhaitées plutôt que de faire appel à un troisième bureau d'études sans les consulter.

Thierry Rosier nous informe que le projet ne conviendrait pas par rapport au développement durable.

Il serait question de changer la toiture de cuivre.

Eric Dumontet fait remarquer que la toiture en cuivre était à l'origine imposée par les monuments historiques du fait de la proximité de la cathédrale. Il est peu probable que l'autorisation de toucher au toit aboutisse.

La séance est levée à 16 h 45.

Le Président

Signé le 30 janvier 2023.